

Réunion publique du Conseil de quartier Pont de Flandre
Jeudi 11 avril 2013 – école élémentaire Barbanègre

- Réunion animée par **Lélia Giovangigli**, déléguée du Maire pour le quartier Pont de Flandre

Ordre du jour :

- Echanges avec François DAGNAUD, Maire du 19^e
- Point sur les actions menées par l'Accorderie – Réseau d'échange de services et de savoir-faire entre les habitants du 19^e
- Présentation du PAD - Point d'accès au droit de la Ville de Paris

Le Conseil de quartier Pont de Flandre organise avec l'association Parisien d'un jour une balade sur le quartier Paris Nord-est pour la découverte du quartier et de son histoire. Les intéressés peuvent s'inscrire par l'adresse mail : fabiane.pizzirani@paris.fr

Les groupes de travail Cadre de vie et Animation du Conseil de quartier Pont de Flandre seront réactivés, ils fonctionneront de façon autonome pour travailler sur ces thématiques. Les groupes sont ouverts à tous habitants qui veulent participer.

Echanges avec François DAGNAUD

M. François Dagnaud a été élu Maire du 19^e arrondissement lors du Conseil d'Arrondissement du 4 février 2013, après la démission de M. Roger Madec, qui continue à exercer ses fonctions de Sénateur et devient conseiller spécial chargé de l'aménagement urbain au sein de l'équipe municipale. M. Roger Madec a pris la décision de démissionner pour des raisons personnelles mais aussi politiques, parce qu'il est important de préparer l'avenir et de mettre en place une nouvelle équipe municipale.

François Dagnaud – Je suis ravi de venir à votre rencontre, je voulais profiter de cette occasion pour venir vous saluer et me présenter à ceux qui ne me connaissent pas encore. Je suis élu dans le 19^e depuis plusieurs années et j'étais adjoint au Maire de Paris en charge de la propreté.

J'ai conscience de la difficulté de la tâche, mais le 19^e est l'arrondissement où je vis, où j'aime vivre et où je veux que les gens se sentent bien et qu'ils vivent bien.

Notre quartier a une population très diverse, jeune, enthousiaste et avec une grande qualité dans son investissement local dans la vie du quartier.

Je fais le tour des dix Conseils de quartier pour entendre et discuter les questions de notre arrondissement.

A la fin du mois d'avril du 22 au 24, je vous donne rendez-vous à la Mairie du 19^e pour les Rencontres de la vie locale. Le 19^e a été pionnier dans la création des Conseils de quartier et aujourd'hui, nous cherchons de nouveaux moyens d'améliorer les activités démocratiques et nous cherchons de nouvelles idées et de nouveaux modes de participation. Nous cherchons

à multiplier les espaces de participation, de concertation pour que les gens prennent part à la vie de l'arrondissement.

Je profite de cette occasion pour vous présenter trois projets qui vont contribuer au mouvement de l'arrondissement et qui se passent sur le quartier Pont de Flandre :

Nous avons organisé à la mairie une grande réunion publique sur le devenir de la petite ceinture, cela a intéressé beaucoup d'habitants de l'arrondissement et les échanges ont montré que l'intérêt est de préserver la singularité de cette espace. Il a été décidé le maintien de l'intégralité du site, de ne pas construire sur le site, et de garder la tranquillité de l'endroit pour le respect des riverains proches. Le réseau ferré sera préservé pour une possible utilisation future, même s'il n'est pas question de le faire pour le moment.

Gare de Flandre – La Gare Flandre, propriété SNCF, est abandonnée depuis fort longtemps et a fait l'objet d'un squat en 2010-2011 par un collectif d'artistes. La SNCF avec la Mairie de Paris a lancé un appel à projet pour l'utilisation de cette gare et le projet porté par Julien Comer l'a remporté. En 2014, la Gare Pont de Flandre deviendra « La Gare », un club de jazz et de musiques improvisées, un restaurant, un bar, et une salle polyvalente de répétition musique et spectacle vivant et qui sera tournée vers le quartier et l'action culturelle de proximité.

Le projet de réaménagement du quai de la Charente et du quai de la Gironde sera lancé cet été. Ces quais seront requalifiés avec la création d'une promenade piétonne, une piste cyclable, de l'éclairage et végétalisation. La mise en service est prévue pour fin 2014, début 2015.

En dernier lieu, je voulais vous parler d'un projet qui n'est pas municipal mais qui arrivera prochainement dans notre quartier. Il s'agit du projet d'aménagement de la quatrième travée de la grande halle de la Villette. Cette travée n'a jamais été aménagée et elle recevra un projet appelé Vill'Up. Il s'agira d'un centre de loisirs et de commerces tournés vers l'univers des enfants. Ce projet créera des nouvelles activités et de l'emploi dans notre arrondissement.

Ce sont quelques uns des projets positifs et valorisants dans le quartier que je tenais à vous présenter.

Questions :

- **Nous sommes représentants de parents d'élèves de l'école élémentaire de la rue de l'Ourcq. Nous avons une question concernant la réforme des rythmes scolaires. Nous souhaitons proposer un projet autour du livre pour la nouvelle période périscolaire qui a été créée et nous avons été informés par la directrice que tous les projets ont été déjà choisis.**

Avec la réforme des rythmes scolaires les enfants auront des cours le mercredi matin. Les mardis et les vendredis, la période de 15h à 16h30 sera dédiée aux activités périscolaires. La directrice à qui vous faites référence n'est pas suffisamment bien informée. La DASCO (Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris) a lancé un appel à projets qui sollicite les ressources associatives et les acteurs des quartiers pour proposer et participer à cette

période périscolaire. Je ne connais pas votre projet en détails mais ce que vous me présentez me paraît en accord avec les objectifs demandés et vous pouvez tout à fait le présenter dans le cadre de cet appel à projet.

Dans l'ensemble de l'arrondissement, nous avons réalisé cinq réunions publiques pour présenter cette réforme. Nous referons une deuxième série sur le même format à partir des projets présentés pour qu'ensemble nous analysions ces propositions.

- **Etes-vous informé de l'installation des étals à l'avenue de Flandre ? Ces étals sont en train de porter un préjudice financier à la librairie Lucarne des Ecrivains qui ne peut pas faire concurrence à ce marché illégal.**

Nous sommes informés de cette situation, ces étals ne sont pas autorisés sur la voie publique. Nous avons mobilisé les inspecteurs de sécurité de la Ville, ils ont pour mission d'intervenir sur les mauvaises utilisations de l'espace public et l'installation de ces étales sont anormales. Elles sont des cibles d'intervention des inspecteurs.

- **Nous représentons l'amicale des locataires du 136, 140 avenue de Flandre. Nous avons déjà plusieurs antennes relais et il nous a été annoncé que nous recevrons les antennes 4G. Une réunion de concertation entre les locataires, le bailleur I3F et les exploitants du réseau devrait avoir lieu, mais pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles.**

La réunion de concertation aura lieu très prochainement. Tous les acteurs seront invités pour discuter de cette question. Il n'y aura pas d'ajout des nouvelles antennes, ce sont les paramétrages qui changeront et tout cela vous sera présenté et bien expliqué. La ville de Paris impose des normes très strictes pour l'émission d'ondes. La loi en vigueur prévoit un maximum d'émission mais à Paris les normes imposées en sont inférieures. S'il y a des doutes sur les ondes émises, nous pouvons procéder à des mesures pour vérifier si les seuils autorisés sont respectés.

- **Nous habitons entre le 78 et le 113 boulevard Macdonald et nous sommes venus vous signaler des problèmes de prostitution, d'agressions, de trafic des drogues qui se font quotidiennement dans notre rue. Devant l'école élémentaire nous trouvons de seringues, des préservatifs. Cette situation est insoutenable. Qu'envisagez-vous faire pour résoudre cette situation ?**

L'installation d'une scène de prostitution sur le secteur est venue avec les gros chantiers qui se sont installés. Les informations que nous avons est qu'une quinzaine de prostitués sont présentes et cette situation n'est pas acceptable.

Par contre, il faut savoir que la prostitution n'est pas un délit. Les services de police n'ont pas la possibilité d'arrêter les prostitués, des interventions peuvent s'opérer seulement en cas d'exhibition et de racolage.

La politique pénale du Parquet sur ce secteur particulièrement touché par le phénomène est, lors d'une première interpellation, d'obliger les filles à rencontrer une association d'aide et de soutien aux prostituées et au bout de la deuxième interpellation, elles sont systématiquement déférées.

Il est important aussi que nous mesurions la situation des ces femmes qui sont en grande souffrance et qui ne choisissent pas d'être dans cette situation.

Avec la fin de travaux, la situation devra s'améliorer. Deux associations sont engagées pour les suivre et les sortir de cette situation. L'association Charonne et Bus de femmes les

prennent en charge pour des questions sanitaires et les accompagnent vers la sortie de la prostitution.

La situation n'est pas tolérable mais elle n'est pas facile, nous avons saisi le préfet de police et le parquet de justice à ce sujet.

- **Qu'est-il prévu pour solutionner les problèmes des passages de voutes ? Il y a du trafic, de la saleté, des vols et les riverains n'en peuvent plus de cette situation.**

C'est une situation ancrée depuis longtemps, cet espace appartient au Réseau Ferrée de France et il abrite des associations culturelles et artistiques mais il a été constaté qu'il y a aussi du trafic de drogues qui se fait à cet endroit. Une procédure d'expulsion est en cours.

- **Nous sommes une association du quartier qui travaille sur l'accès des personnes handicapées et l'accès aux droits et nous n'avons pas de local. Nous avons sollicité la mairie et les élus mais nous n'avons pas de réponse.**

Tous les associations veulent des locaux malheureusement nous n'avons pas des locaux à offrir à tous. La mutualisation des locaux entre les associations est une solution à ce problème. Le nouveau centre social pourra peut-être arbitrer des activités liées à votre association.

- **Serait-il possible d'installer des ralentisseurs dans la rue de Nantes, il y a beaucoup de scooters qui font du rodéo sur la voie publique ?**

Il est très difficile pour la police d'intervenir sur ce type de fait car le risque d'accident est très grand. Cependant, le commissariat met très fréquemment des effectifs deux roues sur ces secteurs car ils peuvent plus facilement agir dans ces cas. En parallèle, la Préfecture de police expérimente un système de verbalisation via la vidéoprotection : la vidéo-verbalisation. Pour l'instant, les sites les plus accidentogènes sont ciblées. Si cela fonctionne bien, la Préfecture de police généralisera ce dispositif à l'ensemble de Paris.

- **Pourquoi il y a-t-il des disparités de traitements entre les arrondissements en cas d'intempéries à l'exemple de ce que nous avons vécu au mois de mars ? Il y a des arrondissements où dès le lendemain il n'y avait plus de neige et ici dans le 19^e, nous en avons eu pendant plusieurs jours.**

La situation à Paris était bien plus maîtrisée que dans la banlieue. Dans le 19^e, nous avons 20 000 points prioritaires pour le salage en cas d'intempéries : les passages protégés, les abords des stations de métro, etc. Tout doit être salé en 24h, qui est le temps entre l'alerte météo et la tombée de neige.

Dans le centre de Paris, il y a plus de circulation, cela réchauffe plus vite et fait que la neige fond plus vite aussi. C'est pour cela qu'à certains endroits nous apercevons que la neige reste plus longtemps. Il n'a pas de traitement différencié entre les arrondissements mais le 19^e est aussi un grand arrondissement.

- **Je voulais vous alerter sur la question du déploiement de la fibre numérique dans le 19^e. Nous avons un bas débit dans notre arrondissement, il y a des entreprises qui souhaitent s'installer ici mais qui ne le font pas parce que nous n'avons pas avancé sur ce déploiement.**

Il est vrai qu'avec les travaux du tramway nous n'avons pas beaucoup avancé sur le déploiement de la fibre numérique mais nous devons avancer sur ce sujet. Nous analyserons cette question.

Présentation du Point d'accès au droit de la Ville de Paris (PAD)

Les PAD sont des lieux d'accueil et de permanences gratuits. Ils permettent aux habitants d'avoir accès à une information de proximité, à des consultations sur leurs droits et leurs devoirs et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches juridiques.

Le PAD 19^e est géré par l'association Réflexion Action Prison et Justice (A.R.A.P.E.J.) qui a un marché de service public avec la Mairie de Paris.

Nous assurons des permanences juridiques par juristes et avocats pour tous les Parisiens et en particulier pour les habitants du 19^e (66% du public).

Les personnes qui souhaitent avoir une information ou un conseil juridique doivent contacter le PAD par téléphone ou sur place. Un agent d'accueil oriente les personnes selon les besoins et donne rendez-vous avec un intervenant spécialisé. Les rendez-vous sont gratuits et confidentiels. Les interventions peuvent apporter une information ou un conseil juridique, une médiation et/ou conciliation, une aide dans des démarches juridiques et administrative.

Le PAD offre des permanences spécialisées dans différents domaines du droit :

- Droit du logement
- Droit des étrangers, nationalité
- Droit de la famille
- Droit du travail
- Surendettement, consommation
- Droit pénal
- Accueil des victimes de violences conjugales
- Médiation avec les Administrations
- Médiation avec la Ville de Paris
- Lutte contre les discriminations

Le point d'accès au droit du 19^e a comme spécificité l'accompagnement des jeunes, avec une permanence du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (CLLAJ) et le partenariat avec les structures jeunesse de l'arrondissement.

Coordonnées du PAD : Adresse : 53 rue Compans, escalier 48 – 75019 Paris

Téléphone : 01-53-38-62-30

Courriel : pad19.courriel@gmail.com

Point sur les actions menées par l'Accorderie

L'Accorderie est un système d'échange qui permet aux habitants du 19^e d'échanger entre eux tous les types de services liés à leurs compétences et savoir-faire.

On trouve à l'Accorderie tous types de services, il y en a plus de 500 différents, le système permet aux personnes de se donner un coup de main mais aussi de rencontrer des gens d'autres quartiers ou même des voisins.

Les échanges se font sur la base du temps et non de l'argent, une heure de service rendu est égal à une heure de service reçu. Les services échangés ne sont pas obligatoirement réciproques.

L'Accorderie est installée dans le 19^e depuis un an et demi. Elle compte sur 530 accordeurs qui ont pratiqué déjà 1580 échanges et 2640 heures de services.

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site internet www.accorderie.fr

Les inscriptions peuvent aussi se faire au local de l'Accorderie, il suffit de se rendre au 234 rue de Crimée.

L'Accorderie du 19^e est la première en France, grâce à son succès 3 nouvelles Accorderies ont été inaugurées ce mois-ci à Paris.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

